



Liste  
rouge  
des vertébrés  
terrestres de  
Franche-Comté



UNION EUROPEENNE



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
FRANCHE-COMTÉ



FRANCHE-COMTÉ

# Circaète Jean-le-Blanc // *Circaetus gallicus*

## Statut

Nicheur très rare, migrateur ou estivant rare

Menace		Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	ORGFH
UICN France	UICN Franche-Comté				
LC	CR	oui	Annexes I	oui	2

## Répartition et populations

Le Circaète Jean-le-Blanc occupe aujourd'hui une grande moitié méridionale du pays, au sud d'une ligne reliant la Vendée, le Loiret et le Jura, avec une concentration de ses effectifs dans un grand quart sud-est. La Normandie et le nord-est de la France ont été abandonnés entre le 19ème et le début du 20ème siècle. Dans les régions voisines de la Franche-Comté, l'espèce a disparu d'Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne. En Suisse, elle est notée chaque année en été, notamment sur les adrets valaisans, mais n'y niche pas. Ce sont les populations de Rhône-Alpes et de Bourgogne qui sont en contact avec les rares nicheurs franc-comtois.

En Franche-Comté, le Circaète a probablement niché en Haute-Saône avant 1950 et dans le Doubs avant 1970. Il est aujourd'hui confiné en tant que nicheur aux marges méridionales du Jura (Petite Montagne et Haut Jura) avec des incursions irrégulières et à préciser plus au nord (bordure jurassienne jusque dans le Doubs). Les années 2000 ont vu s'accroître le nombre de données d'estivants et d'immatures erratiques dans une moitié sud de la région. Les raisons et les conséquences de ce regain d'observations au nord de sa limite de répartition sont à préciser. Il est possible que des cantonnements aient lieu suite à ce phénomène, à l'exemple du couple qui a séjourné d'avril à août 2010 entre moyenne vallée de la Loue et Forêt de Chaux (Doubs/Jura).

A l'heure actuelle, moins de cinq couples sont connus annuellement et la reproduction n'a effectivement été notée qu'en 2009 (envol d'un jeune en vallée de la Valouse, en Petite Montagne du Jura).

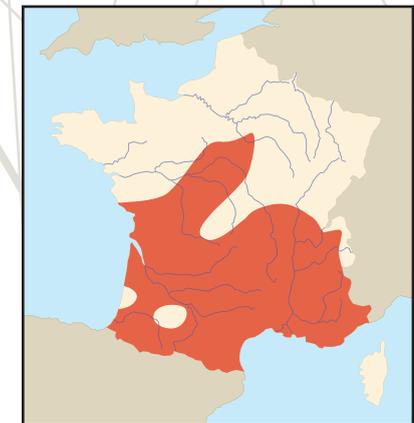
## Habitat et écologie

Le Circaète Jean-le-Blanc est un migrateur quittant nos contrées en septembre pour l'Afrique sahélienne et revient fin mars sur les sites de nidification. Il occupe alors les paysages composés de vastes territoires ouverts ou semi-ouverts riches en reptiles, de massifs forestiers calmes pour le site de nid et d'un relief favorisant les ascendances thermiques et les expositions favorables aux microclimats chauds. Les faibles densités dans notre région en limite d'aire semblent induire des tailles de territoires importantes, pouvant atteindre 100 km<sup>2</sup>.

Spécialiste, le Circaète consomme des Reptiles et notamment des serpents. On estime qu'il faut 700 serpents pour nourrir un couple et son jeune entre mars et septembre, ce qui illustre l'importance de cette ressource alimentaire et surtout la qualité des habitats à reptiles. Facteur limitant, cette ressource explique le faible taux de reproduction de l'espèce (un seul œuf pondu pour un succès faible souvent de 0,5 jeune à l'envol par couple).

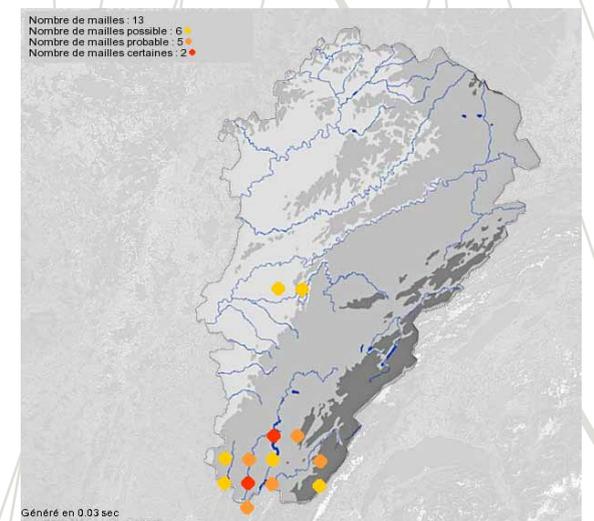


Circaète Jean-le-Blanc © Jean-Philippe Paul



Nidification de l'espèce en France  
© Nouvel inventaire des oiseaux de France  
Delachaux et Niestlé - 2008

Répartition du Circaète Jean-le-Blanc en Franche-Comté en période de nidification (Atlas 2009-2012)



Généré en 0.03 sec  
© Delachaux



Liste  
**rouge**  
des vertébrés  
terrestres de  
Franche-Comté



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
FRANCHE-COMTÉ



FRANCHE-COMTÉ

# Circaète Jean-le-Blanc // *Circaetus gallicus*

## Menaces et Conservation

Comme tous les rapaces, le Circaète Jean-le-Blanc est protégé et sa possible recolonisation sera probablement liée à cette condition. Ce grand rapace peut être victime de collisions avec des câbles du réseau électrique et subir des dérangements significatifs par les sports de vol libre sur les versants où il chasse (parapentes par exemple). Sur les sites de reproduction, l'arbre porteur du nid devra faire l'objet d'une protection et d'une quiétude stricte en partenariat avec les gestionnaires forestiers. La qualité des habitats naturels abritant sa principale ressource alimentaire (les Reptiles) est un élément essentiel à la conservation du Circaète. Les actions à large échelle influant sur la qualité des paysages, comme le réseau Natura 2000 ou le futur Schéma régional de cohérence écologique, sont à même d'apporter des solutions durables à la préservation de cette espèce qui peut alors être indicatrice du succès de ces politiques. En limite d'aire, la Franche-Comté peut en outre jouer un rôle prioritaire dans la recolonisation vers le nord de cette espèce.

Rédaction : Jean-Philippe Paul – mise à jour : février 2011



Circaète Jean-le-Blanc © Jean-Philippe Paul

Zone de chasse © Laurent Delafollye

